

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 18 JUIN 2026

ID : 031-213102825-20260430-DEL220260562-DE



VILLE DE
Launaguet

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le trente avril deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges DENEUVILLE, Maire.

Objet : Abroge et remplace la délibération n°2026.04.30.056 déposé le 11/05/2026 afin de rectifier une erreur matérielle
DESIGNATION DELEGUES SPL RIN ZEFIL

Délibération n° 2026.04.30.056-2

Rapporteur : Georges IOANNOU

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1524-5 et R. 1524-2 à R. 1524-6 et L. 2121-21,

Vu les statuts de la SPL RIN mis à jour le 6 décembre 2023, notamment les articles 23 bis (Assemblée Spéciale) et 28 à 34 (Assemblées Générales) ;

Vu le règlement intérieur de l'Assemblée Spéciale de la SPL RIN ;

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Launaguet est actionnaire de la SPL RIN – ZEFIL et dispose à ce titre d'un droit de vote proportionnel au capital qu'elle détient (une action) lors des Assemblées Générales.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire statue sur les décisions de la vie de la société (approbation des comptes, désignation des administrateurs et du commissaire aux comptes) et que l'Assemblée Générale Extraordinaire statue sur les modifications statutaires.

Parallèlement, les communes actionnaires possédant une seule action sont réunies en Assemblée Spéciale (AS) pour assurer leur représentation au Conseil d'administration. C'est au sein de cette Assemblée spéciale que siège l'élu représentant de la commune de Launaguet.

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est invité à procéder à la désignation, parmi ses membres, d'un représentant titulaire de la commune pour siéger aux instances de la SPL RIN-ZEFIL et d'un représentant suppléant en cas d'empêchement.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal désignent :

- Monsieur Georges IOANNOU représentant titulaire de la commune de Launaguet pour siéger aux instances de la SPL RIN-ZEFIL
- Madame Malika CHERIF représentante suppléante de la commune de Launaguet pour siéger aux instances de la SPL RIN-ZEFIL, en cas d'empêchement de M. IOANNOU.

Voté à la majorité avec 22 POUR et 7 ABSTENTIONS (Marie-Claude FARCY, Pascal PAQUELET, Tanguy THEBLINE, Caroline DIEZ, Jean-Luc GALY, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Marie MAILLARD
Secrétaire de séance

Georges DENEUVILLE
Maire

Membres en exercice : 29
Membres présents : 25
Absents excusés Représentés : 4
Absent : /

Date convocation :
24 avril 2026

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture

- publication ou notification

Étaient présents (es) : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Alexandra DELPY, Hassan HAMDANI, Malika CHERIF, Georges IOANNOU, Marie MAILLARD, Laurent BATAÏA, Sylvie IZQUIERDO, Serge PIACESI, Donatien VARON, Sylvie OURGAUD, Hélène ESTIVALEZES, Christophe JAMMY, Mikael LAURI, Betty BAUDET, Soraya HADDAD, Mélanie BRANCO, Yann GLEIZES, Pascal PAQUELET, Marie-Claude FARCY, Jean-Luc GALY, Caroline DIEZ, Patrice RENARD, Nadia MENECEUR.

Étaient excusés représenté(es) : Bénédicte NAVARRO (pouvoir à S. IZQUIERDO), Eric CHAUVIN (pouvoir à G. BUSIDAN), Paola HUGUENIN (pouvoir à H. HAMDANI), Tanguy THEBLINE (pouvoir à MC FARCY).

Absent : /

Secrétaire de séance : Marie MAILLARD

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 – 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr>